

## Protocole accueil jeunesse

L'épidémie due au Covid 19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des jeunes et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités.

La réussite de cette reprise repose sur chacun d'entre nous et notre capacité à respecter les règles. Nous vous demandons donc de lire attentivement le protocole et d'en respecter scrupuleusement les consignes.

### Règles générales :

- Les accueils de loisirs jeunesse ouvrent à tous les jeunes (9/17 ans), dans le local du Déclic de Monstoreau, à partir du 10 juin 2020, comme suit :
  - \* Tous les mercredis, de 7h30 à 18h30, pour les jeunes de 9 à 17 ans.
  - \* Tous les vendredis, de 17h30 à 22h, uniquement pour les jeunes de 11 à 17 ans.
  - \* Tous les samedis, de 14h à 18h, pour les jeunes de 9 à 17 ans. Des animations seront également programmées en itinérant dans les communes de la Côte.L'inscription préalable est obligatoire. Les familles, lors de l'inscription, doivent signaler l'heure exacte d'arrivée et l'heure exacte de départ du jeune pour une meilleure organisation.
- Merci de ne pas amener ou venir chercher vos enfants pendant le repas (entre 12h15 et 13h30).
- Aucune personne extérieure à l'équipe ou aux jeunes inscrits ne rentrera dans les locaux de l'accueil. C'est pourquoi, il est important que vous respectiez les horaires indiqués lors l'inscription. Les animateurs prépareront le départ de votre enfant (affaires, lavage des mains) et surveilleront votre arrivée. Il vous suffira de frapper à la porte et l'animateur fera sortir le jeune.
- Les locaux et le matériel sont totalement réaménagés afin de respecter le protocole sanitaire.
- Le groupe sera réduit à 10 ou 12 jeunes. Dans les locaux, chaque jeune devra disposer d'un espace minimum de 4m<sup>2</sup>. Cette capacité d'accueil pourra augmenter en fonction de l'amélioration de la situation sanitaire et de la capacité des jeunes à respecter les nouvelles règles en place.
- Les jeunes de plus de 11 ans devront porter un masque (fourni par les parents).
- Les enfants des personnels essentiels à la gestion de la crise seront prioritaires en cas d'inscriptions supérieures à la capacité d'accueil maximale. Nous demanderons à ces familles de fournir une attestation de leur employeur, voici la liste :
  - tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
  - tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...

- les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.
- Après les professions précitées, seront prioritaires, les jeunes déjà inscrits à la Passerelle ou au Décllic. Si, malgré tout, la demande dépasse la capacité maximale, nous vous proposerons des dates en décalé (ex : si vous avez besoin d'inscrire votre enfant tous les mercredis, nous vous proposerons de l'inscrire 1 mercredi sur 2).
- Les annulations ou inscriptions de jeunes devront se faire au maximum le vendredi précédent, avant midi. Passé ce délai l'inscription ne sera pas prise en compte. Au bout de 2 annulations injustifiées (sans certificat médical par exemple), l'association pourra refuser une future inscription du jeune.
- Aucun jeune non inscrit préalablement ne sera accepté.
- Nous demanderons à chaque famille de fournir à son enfant pour le repas et le goûter, un sac isotherme au nom du jeune avec :
  - Un pique-nique froid pour le midi (ne demandant pas l'intervention ou l'aide de l'adulte).
  - Des serviettes ou mouchoirs en papier.
  - Si besoin : des couverts.
  - 1 gourde ou petite bouteille d'eau (pas de boisson sucrée).
  - 1 goûter.
 Attention : le repas du jeune ne pourra pas être stocké au réfrigérateur et ne pourra pas être réchauffé.
- La vente de confiseries et boissons est suspendue jusqu'à nouvel ordre. La vente de jus de pomme est autorisée, seulement sur pré-commande par mail, paiement par chèque ou virement bancaire uniquement.
- Les encadrants porteront un masque toute la journée en présence des jeunes.
- Les contacts physiques entre les jeunes et avec les adultes sont proscrits.
- Les gestes barrières et les nouvelles règles de l'accueil de loisirs seront expliqués de façon ludique aux jeunes afin d'éviter un climat anxieux.
- Une prise de température systématique du jeune devra être effectuée par la famille avant de venir à l'accueil de loisirs. Si le jeune est malade (toux ...) ou qu'il a une température supérieure à 37.8°C, il ne sera pas accepté.  
Merci d'informer l'équipe de toute absence ou retard, soit par mail ([afr.animationjeunesse@gmail.com](mailto:afr.animationjeunesse@gmail.com)), soit par téléphone au : 06.64.12.94.47
- Les jeunes peuvent amener des objets ou livres personnels mais ne devront en aucun cas les échanger avec les autres.

### **L'accueil : arrivées et départs**

- L'accueil des jeunes se fera à l'entrée habituelle du Décllic. Nous demandons aux parents de frapper à la porte et d'attendre qu'un animateur vienne lui ouvrir afin d'éviter de toucher la poignée.

- Si une file d'attente se constitue, il vous sera demandé de respecter une distanciation d'au moins 2 mètres avec les personnes devant ou d'attendre dans votre voiture.
- Les parents devront porter un masque lorsqu'ils amènent ou viennent chercher leurs enfants.
- Les jeunes seront invités à mettre leurs affaires dans une case prévue à cet effet, merci donc de mettre la totalité des affaires dans un sac.
- A son arrivée, le jeune sera invité à se laver les mains et un kit lui sera donné pour la journée.  
Chaque jeune sera équipé de son propre matériel de la journée : un bac avec son matériel pédagogique nécessaire aux activités. Ce matériel ne devra à aucun moment être échangé ou prêté.  
Dans les locaux, chaque jeune aura une place attribuée pour la journée, repas inclus.
- Les jeunes se laveront les mains :
  - à leur arrivée
  - avant et après chaque activité
  - avant et après le repas
  - avant et après le goûter
  - avant et après être allés aux toilettes
  - avant leur départ
- Le matin, avant le début de l'activité, les animateurs rappelleront les règles sanitaires aux jeunes et dérouleront le programme de la journée.

### **Pour l'équipe :**

- L'arrivée des animateurs se fera en fonction des heures d'arrivée des jeunes inscrits.
- La préparation du matériel se fera le mardi ou le mercredi, 30 min avant l'arrivée du premier jeune.
- Aérer les salles le plus souvent possible.
- Les locaux et le mobilier devront être réaménagés de façon à :
  - Supprimer tous les jeux et livres en accès libre.
  - Permettre une circulation fluide.
  - Appliquer la distanciation sociale.
  - Offrir un minimum de 4 m<sup>2</sup> /jeune.
- Les animateurs devront préparer scrupuleusement le matériel de la journée en amont pour réduire toute les manipulations et les déplacements.
- Le matériel collectif sera désinfecté après chaque utilisation (ex : ballon).
- Les jeunes et les encadrants prendront leur repas à leurs places attribuées. Possibilité de manger dehors si la météo le permet.
- Le nettoyage des locaux et des sanitaires se fera régulièrement en suivant le protocole de nettoyage.

- Les activités et animations devront être pensées et réalisées de façon à ce que le contact entre les jeunes ne se fasse pas et la distanciation sociale soit respectée. Elles se feront de préférence dehors suivant la météo.

### **Sorties avec les jeunes :**

- Le transport des jeunes en véhicule est interdit.
- Les sorties se feront uniquement à pied, aux alentours de l'accueil de loisirs et devront être limitées à 10 personnes, encadrants compris.

### **Conduite à tenir si un jeune ou un animateur est malade sur le temps de l'accueil de loisirs :**

- Isolement du jeune dans un coin prévu à cet effet.
- Un animateur reste avec le jeune et prend sa température.
- L'animateur s'équipe d'un masque FFP2.
- Appel de la famille afin qu'elle vienne immédiatement chercher le jeune.
- En cas de test positif au Covid 19, la famille devra prévenir sans tarder la direction de l'accueil de loisirs afin que les autorités sanitaires soient informées.
- Si un encadrant est malade, celui-ci devra quitter immédiatement l'accueil. L'association informera toutes les familles dont les enfants ont été en contact avec l'encadrant ainsi que les autorités sanitaires.

*A compléter et retourner à la direction de l'accueil de loisirs*

---

Je soussigné ....., responsable légal du jeune ..... ai pris connaissance du contenu du protocole sanitaire de l'accueil de loisirs et m'engage à le respecter. J'inscris mon enfant en connaissance de cause et suis conscient des risques. Je m'engage à ne pas poursuivre l'association Familles Rurales Loire et Coteau et ses personnels en cas de contamination de mon enfant.

Date :

Signature :

**FAMILLES RURALES – Association Loire et Coteau**

24, place des Diligences

49730 MONTSOREAU

Tél. : 02 41 51 99 18

[direction.loire.coteau@gmail.com](mailto:direction.loire.coteau@gmail.com)

Association loi 1901, membre du Mouvement Familles Rurales.

- Famille	- Jeunesse	- Vie associative
- Consommation	- Loisirs	- Formation
- Éducation	- Tourisme	- Santé